

adopté

SÉNAT

le 21 décembre 1962.

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1962-1963

PROJET DE LOI

autorisant l'adhésion de la France à la Convention internationale pour faciliter l'importation des échantillons commerciaux du matériel publicitaire en date du 7 novembre 1952.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté, sans modification, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée l'adhésion de la France à la Convention internationale pour faciliter l'importation des

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1662, 1760 et in-8° 417.
Sénat : 261 (1961-1962) et 10 (1962-1963).

échantillons commerciaux et du matériel publicitaire, conclue à Genève, le 7 novembre 1952, et dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 décembre 1962.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Nota. — Voir le document annexé au n° 1662 (Assemblée Nationale, 1^{re} législature).